



Conseil économique et social

Distr. générale
17 juillet 2012
Français
Original : anglais

Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 31 juillet-9 août 2012

Point 11 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Fichiers de données toponymiques et nomenclatures :
normes relatives aux données et interopérabilité**

Archivage et affichage des caractères spéciaux des langues autochtones figurant dans les noms géographiques canadiens

Résumé**

Depuis longtemps, les difficultés rencontrées pour publier les noms autochtones canadiens sont liées à la capacité d'archivage et d'affichage des caractères spéciaux utilisés dans les toponymes canadiens en langue autochtone. Deux catégories de noms sont concernées. La première comprend les noms en langue inuit qui s'écrivent en caractères syllabiques. L'adoption d'un indicatif de langue et plusieurs autres changements permettent maintenant à la Base de données toponymiques du Canada et au site Web des Noms géographiques du Canada d'afficher les noms écrits en caractères syllabiques. La seconde catégorie de noms utilise des caractères « difficiles à reproduire » (caractères latins combinés avec des signes diacritiques et des symboles). Pour ces toponymes, la solution consiste à utiliser la norme Unicode, norme internationale de l'informatique qui permet l'encodage, l'affichage et l'extraction des caractères spéciaux, quels que soient la plate-forme ou le langage utilisés. L'adoption de cette norme permet désormais à la Base de données toponymiques du Canada et au site Web des Noms géographiques du Canada d'afficher des caractères « difficiles à reproduire » utilisant des signes diacritiques que l'on trouve dans de nombreux noms en langue autochtone.

* E/CONF/101/1.

** Le présent rapport a été établi par Heather Ross, toponymiste du secrétariat de la Commission de toponymie du Canada et sa version intégrale peut être consultée, uniquement dans sa langue d'origine, à l'adresse Web suivante : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf10.html>.

